



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

Personnel actif et retraité
des communes, départements, régions,
sapeurs pompiers, OPHLM, préfectures
et du secteur privé de la thanatologie,
des eaux, des organismes HLM

PROPOSITION CGT EVOLUTION SALARIALE CONVENTION COLLECTIVE DES METIERS DE L'EAU

Paris le 24 NOVEMBRE 2013

Augmentation des salaires de branche

Nous revendiquons comme référence aux augmentations des salaires minimums, la base du SMIC (1700€), la rémunération annuelle brute, s'entendant sur 13 mois

Groupe	Niveau d'embauche	Base Calcul	Salaire Mensuel	Salaire Annuel
Groupe 1	Sans qualification	1,059 x SMIC	1800€	23404€
Groupe 2	BEP ou CAP ou expérience	1,2 x Salaire G1	2160€	28080€
Groupe 3	BAC ou expérience	1,4 x Salaire G1	2520€	32760€
Groupe 4	BTS, DUG, DUT ou expérience	1,6 x Salaire G1	2880€	37440€
Groupe 5	Licence, Maîtrise ou expérience	1,8x Salaire G1	3240€	42120€
Groupe 6	BAC+5, Ingénieur ou expérience	2 x Salaire G1	3600€	46800€
Groupe 7	DEA, DESS et Expérience	2,5 x Salaire G1	4500€	58500€
Groupe 8	DEA, DESS et Expérience	3 x Salaire G1	5400€	70200€

ASTREINTE

Considérant que l'astreinte fait partie intégrante de notre métier et contribue à la valeur ajoutée des entreprises, nous revendiquons la rémunération de l'astreinte sur la base de 32% du SMIC horaire 2013 de 9,43€, soit 3,02€ de l'heure.

Temps mis à disposition par **nuît** = 15 heures soit 45,30€ brut
Temps mis à disposition par **week-end** = 63 heures soit 190,26€ brut
Temps mis à disposition par **semaine** = 123 heures soit 371,46€ brut
Temps mis à disposition par **jour férié** = 39 heures soit 117,78€ brut
Temps mis à disposition par **jour férié accolé à un week-end** = 31 heures soit 93,62€ brut